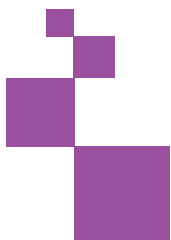


# LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

## EMPLOI-QUÉBEC



Emploi-Québec offre des programmes et des services à l'intention des **personnes handicapées**.

### 1 VOUS ÊTES AUTONOME PAR RAPPORT À VOTRE PARCOURS VERS L'EMPLOI

Au même titre que tous les chercheurs et chercheuses d'emploi, vous avez accès à l'ensemble des programmes et services d'Emploi-Québec. Par exemple, une **Subvention salariale** peut vous aider à mettre en valeur votre candidature auprès d'un employeur potentiel et, éventuellement, à obtenir un emploi.

De façon à offrir, à tous et à toutes, un accès égal à ses programmes et services, Emploi-Québec peut aussi prendre à sa charge le coût de l'équipement ou des services nécessaires pour assurer votre participation à certaines activités.

### 2 VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ET VOUS VOULEZ QUE L'ON VOUS SOUTIENNE POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS VERS L'EMPLOI

Des outils particuliers sont mis à votre disposition pour faciliter votre intégration et votre maintien en emploi. Dans votre région, une conseillère ou un conseiller d'un service spécialisé de main-d'œuvre pour les personnes handicapées peut vous aider à entreprendre vos démarches vers l'emploi.

#### ■ Vous êtes en mesure d'occuper un emploi dans un milieu de travail standard, mais il faut y prévoir des adaptations

Pour faciliter votre embauche, un soutien peut être accordé à votre employeur par l'entremise d'un **Contrat d'intégration au travail**. Cette mesure vous permet, à certaines conditions, d'obtenir une aide financière pour apporter, sur les lieux de travail, les adaptations nécessaires en raison de vos incapacités et, s'il y a lieu, pallier un manque de productivité résultant de cette situation.

#### ■ Vous éprouvez d'importantes difficultés d'adaptation à un milieu de travail standard

Le **Programme de subventions aux entreprises adaptées** vise à créer des emplois de qualité, adaptés aux besoins des personnes handicapées. La contribution d'Emploi-Québec permet d'assurer votre emploi et d'apporter, sur les lieux de travail, les adaptations nécessaires en raison de vos incapacités.

## 3 VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE D'OCCUPER UN EMPLOI À COURT OU À MOYEN TERME

**Action**, le programme d'aide et d'accompagnement social, peut vous aider à acquérir ou à maintenir des habiletés, des comportements ou des attitudes qui augmentent vos possibilités d'intégrer éventuellement le marché du travail. **Action** vous offre des occasions d'apprendre en exerçant des activités variées qui se déroulent dans des organismes à but non lucratif, partenaires d'Emploi-Québec.

### EMPLOI-QUÉBEC VOUS PERMET DE PROGRESSER VERS L'EMPLOI À VOTRE RYTHME

■ **Vous êtes prestataire d'une aide financière de dernier recours**

Si vos revenus de travail ou ceux qui proviennent d'allocations d'aide à l'emploi sont supérieurs au montant de vos prestations, vous pourrez continuer de bénéficier des services dentaires et pharmaceutiques et être admissible à certaines prestations spéciales.

■ **Vous êtes prestataire de la solidarité sociale en raison de contraintes sévères à l'emploi**

Si vous deviez demander de nouveau une aide financière de dernier recours et qu'il s'est écoulé moins de 48 mois depuis votre sortie de l'aide, et ce, peu importe le motif, sachez que si votre situation n'a pas changé vous pourriez être réadmis ou réadmis automatiquement au programme.

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

### POUR LES POINTS 1 ET 3

Composez le **1 877 767-8773** ou rendez-vous au centre local d'emploi (CLE) de votre région.

Le site d'Emploi-Québec, **[www.emploi.quebec.gouv.qc.ca](http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca)**, contient un localisateur permettant de situer tous les CLE du Québec par code postal ou par région.

### POUR LE POINT 2

Si vous rencontrez des difficultés et voulez que l'on vous soutienne pour suivre votre parcours vers l'emploi, vous pouvez communiquer avec les services spécialisés de main-d'œuvre de votre région.

Pour obtenir leurs coordonnées, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance au placement, par téléphone, au **1 866 640-3059**, ou par courriel, à **[centre.assistance.placement@mess.gouv.qc.ca](mailto:centre.assistance.placement@mess.gouv.qc.ca)**.

Le Québec est responsable des mesures actives d'emploi et de certaines fonctions du Service national de placement financées par le Compte d'assurance-emploi du Canada.

### MISE EN GARDE

Le présent document d'information générale n'a aucune valeur juridique.